



BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Commune : Pays :
Téléphone mobile : Téléphone fixe :
E-mail :
Profession : Année de naissance :

Cotisation :

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens. La grille ci-dessous établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel.

tranche	revenu mensuel*	cotisation annuelle
1	moins de 500 €	10 €
2	de 501 à 1000 €	25 €
3	de 1001 à 1500 €	40 €
4	de 1501 à 2000 €	55 €
5	de 2001 à 2500 €	70 €
6	de 2501 à 3000 €	85 €
7	de 3001 à 3500 €	100 €
8	de 3501 à 4500 €	120 €
9	supérieurs à 4500 €	160 €
	* avant prélèvement à la source	

Il appartient à chacune et à chacun de déterminer en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.

La cotisation inclut l'abonnement forfaitaire à Pal Sol, seul document papier envoyé à l'ensemble des adhérents. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'abonnement forfaitaire de 5 € au trimestriel "Palestine Solidarité" (qui n'ouvre pas droit à déduction fiscale), il vous suffit de le signaler en barrant « avec l'abonnement PalSol » ci-dessous et de retirer cette somme du montant de votre chèque.

Je cotise dans la tranche n° soit la somme de€ (avec l'abonnement Palsol)
Restez informés ! Nous vous recommandons de choisir la formule avec l'abonnement.

Autres contributions proposées :

- Je soutiens les activités de l'AFPS et verse la somme de €.
Nouveau : vous pouvez désormais soutenir régulièrement l'activité et les campagnes de l'AFPS par virement périodique. Nous consulter.
- J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de €
- Je suis intéressé.e par les parrainages d'enfants et souhaite recevoir des informations.

Je verse la somme totale de€

Date et signature :

Les personnes imposables peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% sur le montant des cotisations (déduction faite des 5 € de l'abonnement) et des dons, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel (loi fiscale en vigueur).

Chèques à l'ordre de « AFPS », à retourner avec votre bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessous ou à l'adresse de votre groupe local

Association France Palestine Solidarité (AFPS), 21 ter rue Voltaire 75011 Paris

Tél. : 01 43 72 15 79 Fax. : 09 56 03 15 79 – Courriel : afps@france-palestine.org
Site : <http://www.france-palestine.org> Suivez-nous aussi sur [Facebook](#) et [Twitter](#)